

SPORT ADOS

11- 17 ans



Accueil des jeunes à partir de 10 ans sous réserve de places disponibles.

12 places par activités

Vacances de février 2021

du 22 février au 5 mars 2021

8 € la semaine



Contact ; Florence Bertho 0683251173

florence.bertho@mellac.bzh

Fiche récapitulative février 2021 Entourez les activités souhaitées

Bulletin d'inscription à ramener en mairie ou par mail

Nom et prénom du jeune :

Date de naissance :

Adresse des parents :

Téléphone des parents :

Adresse mail :

Autorise mon enfant,

- A participer aux activités de loisirs organisées par la mairie de Mellac durant les vacances scolaires.
- Autorise les organisateurs à prendre toutes mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.
- Décharge les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir en dehors des créneaux horaires de l'activité.
- Déclare sur l'honneur avoir assuré mon enfant en responsabilité civile et individuelle accident.
- Certifie pour les activités nautiques que l'enfant sait nager.

Le règlement s'effectuera à l'inscription ou au plus tard le premier jour d'ouverture du centre.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SANS REGLEMENT NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.

Fiche sanitaire obligatoire une fois par an. Vaccinations à jour, photocopie du carnet de santé. Test d'aisance aquatique obligatoire pour les activités nautiques.

Le remboursement sera possible sur présentation d'un certificat médical, justifiant de l'absence de l'enfant, à fournir dans les 48h.

De quel régime dépendez-vous ? régime général, MSA, autres (entourez le bon régime).

Entourez les activités choisies
et signer le document.

Dates / nombre de places	Activités
Lundi 22 février (12) (6)	Roller et trottinette voie verte Lorient PN 11h-16h mairie PN Couture (étui à portable/ sac cabas) (AB) 16h30-19h30
Mardi 23 février (12) (4)	Jeux vidéos/jeux de société 10h-12h Cinéma 14h-16h30 médiathèque Couture 16h30-19h30 (AB)
Mercredi 24 février (12) (12)	Tir à l'arc 10h-12h Badminton 14h-16h
Jeudi 25 février (12) (12)	Crêpes 10h-12h foyer Tchoukball 14h-16h SP
Vendredi 26 février (15)	Atelier Théâtre 11h-15h PN (AB) Avec Mari-Maël
Lundi 1 mars (12) (18)	Tennis 10h30 -12h30 SP Archery games 14h-17h SP
Mardi 2 mars (16) (16)	Vélo ou/et atelier réparation 14h-16h terrain de cross
Mercredi 3 mars (18) (16) (4)	Tir à l'arc 10h30-12h30 SP Billard 14h-16h la halte Couture 16h30-19h30 (AB)
Jeudi 4 mars (18) (18)	Berlingots tissés 10h-12h (AB) Football (EMS) 14h-16h
Vendredi 5 mars (18) (18)	Balade nature et initiation au golf à Ploemeur 11h-17h PN mairie

Suppléments ; archery games 11 € **PN** ; piqueunique

Date,

Signature



A retourner en mairie signé
une fois par an

SPORT ADOS 11-17 ans -

Accueil des enfants à partir de 10 ans sous réserve de places disponibles (12 places par activité)

Animatrice : Florence BERTHO (06 83 25 11 73 ou florence.bertho@mellac.bzh)

REGLEMENT INTERIEUR ALSH SPORT ADOS

La commune de Mellac propose dans le cadre de ses animations un service d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les jeunes de 11 à 17 ans. L'ALSH municipal se situe à la salle polyvalente de Mellac et fonctionne toutes les vacances scolaires.

1. Finalité

L'ALSH est défini par un projet éducatif et pédagogique de fonctionnement :

- > S'épanouir en milieu rural, en proposant des animations de qualités pendant le temps extrascolaire
- > Respecter les autres et soi-même, être bien dans son corps et bien avec les autres à travers des activités variées
- > Favoriser l'autonomie de chaque participant.e, en fonction de ses capacités et de ses projets
- > Privilégier la communication avec les familles

2. Fonctionnement de l'ALSH

Hors vacances scolaires, des animations sont proposées du mardi au vendredi soir à la salle polyvalente de Mellac. Pendant les vacances scolaires (Février, Pâques, été, Toussaint et Noël), les horaires varient en fonction du programme d'activité : 1/2 journée ou journée.

Les participant.e.s sont pris en charge aux horaires indiqués sur le programme d'activité. En dehors de ces horaires, les jeunes sont sous la responsabilité de leurs parents. Ils peuvent quitter l'activité avant la fin, avec une autorisation écrite des parents et/ou en présence de ces derniers.

3. Inscriptions

Les inscriptions se font avant chaque période des vacances scolaires concernées, par mail ou en déposant le programme en mairie. Toute inscription est définitive. Un remboursement peut intervenir sur présentation d'un certificat médical dans les 48h. Assurance : il est fortement conseillé aux familles de souscrire une assurance individuelle

accident/responsabilité civile pour les dommages causés par ou à la personne.

4. Droit à l'image

En signant le dossier d'inscription, les parents autorisent la diffusion de photos et/ou films de leur(s) enfant(s), pris à l'occasion des activités de l'ALSH, dans la presse locale, dans les supports de communication communaux.

Tarifs : 7 € la semaine (supplément possible selon activité)

Le règlement se fait à l'inscription. Une facture attestation pourra être envoyée sur demande.

5. Modification du programme d'activités

Des conditions météo défavorables ou des aléas peuvent amener des modifications au programme initial : des informations seront alors communiquées par mail et par téléphone aux inscrits.

6. Pertes et vols

Il est déconseillé d'apporter des objets ou vêtements de valeur à l'ALSH. En cas de perte ou de vol, la Commune déclinera toute responsabilité.

7. Les sanctions

En cas de manquement au règlement ou d'un comportement inapproprié à la vie en collectivité (violences verbales et physiques entre jeunes ou envers les animateurs), des sanctions seront appliquées, un avertissement sera fait au responsable de la personne concernée et une exclusion pourra être envisagée.

Signature participant.e
Mention Lu et approuvé

Signature parent
Mention Lu et approuvé